



Journée de la biodiversité : le CREBSL préoccupé

Rimouski, le 22 mai 2019. — Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) souligne la Journée internationale de la diversité biologique en 2019 en mettant l'accent sur cette année charnière pour l'atteinte des objectifs en matière d'aires protégées pour 2020 dans le respect des conventions internationales. À l'heure où les scientifiques sonnent l'alarme de l'extinction massive d'espèces à l'échelle de la planète, il est regrettable que le Québec demeure encore loin de ses cibles.

La biodiversité, fondement de la santé humaine

Le nouveau [rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques \(IPBES\)](#) est alarmant : il montre que près d'un million d'espèces risquent de disparaître d'ici quelques décennies, principalement à cause des changements dans l'utilisation des sols. Les célébrations 2019 de la [Journée internationale de la diversité biologique](#) positionnent l'enjeu en tant que base de l'alimentation et de la santé humaines. Non seulement les systèmes d'approvisionnements humains sont-ils absolument dépendants de cette biodiversité, mais les écosystèmes sains fournissent des biens et services écologiques inestimables, comme l'eau potable et la pollinisation.

Bien que cruciale, la biodiversité se dégrade donc rapidement, alors que pourtant, des solutions existent. La conservation, notamment par le biais de la création d'aires protégées, permet d'atténuer les impacts des activités humaines sur les espèces et constitue une stratégie d'adaptation en favorisant les fonctions des milieux naturels.

Des aires protégées prévues...

C'est en appréhendant les effets des usages des écosystèmes que 196 pays, dont le Canada, ont signé la [Convention sur la diversité biologique](#) en 1993. Des années plus tard, le gouvernement québécois relevait ses objectifs à la hauteur des recommandations internationales (objectif n° 11 d'Aichi) en adoptant des cibles de conservation pour 2020 : 17 % de superficie en aires protégées en milieu terrestre et 10 % en milieu marin. À quelques mois de la date butoir, les aires protégées terrestres représentent environ seulement 10 % du territoire, tandis que les aires marines protégées n'atteignent pas 2 % du milieu maritime au Québec.

... et attendues

Au Bas-Saint-Laurent même, dans une vaste démarche de consultation avec le milieu, sept territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées terrestres ont été identifiés en fonction des carences de biodiversité.

Le CREBSL et ses partenaires demandent également depuis plusieurs années la [protection d'une aire marine de 6000 km² dans l'estuaire](#). Le CREBSL constate que de nombreux obstacles bloquent néanmoins la concrétisation des volontés régionales en matière de conservation et de création d'aires protégées. C'est pourquoi l'organisme réclame de toute urgence des décideurs que ces obstacles soient levés et que des gestes tangibles soient posés pour la mise en place d'un réseau d'aires protégées, marines et terrestres, afin d'atteindre les cibles de 2020. Il compte marteler ce message auprès des deux paliers de gouvernements tant qu'il sera nécessaire de le faire, et ce, dans le but de préserver la biodiversité des milieux naturels si chère aux Bas-Laurentiens.

Pour en savoir plus sur le sujet et sur les activités du CREBSL, il invite le public à consulter son site Web, www.crebsl.com.

– 30 –

Source et information :

Luce Balthazar, directrice générale

Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent

418 721-5711 ou 418 750-8732

crebsl_lb@globetrotter.net